

En raison de la pandémie de covid-19, l'enquête Acemo trimestrielle est de manière extraordinaire remplacée ce trimestre par une enquête « flash » aussi courte que possible visant à évaluer la façon dont les entreprises font face à la crise. La participation à cette enquête est plus que jamais importante pour pouvoir prendre en compte la diversité des situations et en dresser un panorama représentatif. Les résultats de l'enquête permettront ainsi d'ajuster au mieux les réponses apportées par les pouvoirs publics dans cette période de crise sanitaire et économique.

Enquête "Flash" Acemo pendant la crise sanitaire covid-19

Évolutions des effectifs et de l'activité

Question 1 - Effectif total de salariés ayant un contrat de travail avec l'établissement / l'entreprise au 31/03/2020

Y compris apprentis et emplois aidés, hors intérimaires, extras et stagiaires, hors contrats de soutien et d'aide par le travail.

Indiquez le nombre de salariés en personnes physiques (pas d'équivalent temps plein).

Question 2 - À la date du 31 mars, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

Une seule réponse possible

- Elle a été arrêtée
- Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)
- Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)
- Elle est restée inchangée
- Elle a augmenté

⇒ Si l'activité est arrêtée ou a diminué, aller à la question 3

⇒ Si l'activité a augmenté, aller à la question 4

Question 3 - Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :

Une seule réponse possible

- La crise sanitaire a réduit directement votre activité du fait d'une perte de débouchés, de fermetures administratives, de difficultés d'approvisionnement.
- La crise sanitaire a réduit votre activité en raison d'un manque de personnel pouvant travailler

⇒ Aller à la question 5

Question 4 - Si votre activité a augmenté, avez-vous eu recours à :

Plusieurs réponses possibles

- Des heures supplémentaires ou complémentaires
- Une extension des horaires d'activité
- Des intérimaires
- Des recrutements en CDD
- Des recrutements en CDI
- Le rappel de jeunes retraités
- Autre(s)

Question 5 - À la date du 31 mars, quelles sont vos principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire ?

3 réponses maximum

- Difficultés financières
- Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)
- Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)
- Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)
- Manque de personnel
- Manque de débouchés
- Fermeture administrative
- Autre(s)

Question 6 - À la date du 31 mars, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

Les effectifs incluent les salariés en chômage partiel - le fait de mettre des salariés au chômage partiel ne modifie donc pas les effectifs.

Une seule réponse possible

- Vos effectifs ont diminué
- Vos effectifs sont restés constants
- Vos effectifs ont augmenté

⇒ Si les effectifs n'ont pas diminué, aller à la question 8

Question 7 - Si vos effectifs ont diminué au 31 mars, avez-vous eu recours à :

Plusieurs réponses possibles

- Des licenciements de CDI
- Des non renouvellements de CDD
- Des ruptures conventionnelles
- L'annulation ou le report d'embauches prévues
- Autre(s)

Question 8 - À la date du 31 mars, avez-vous modifié le recours à des prestataires ou à l'intérim du fait de la crise sanitaire ?

Une seule réponse possible

- Vous l'avez réduit
- Vous l'avez laissé constant
- Vous l'avez augmenté
- Vous n'avez pas recours à des prestataires ou à l'intérim

Évolution des conditions d'emploi et mesures de prévention

Question 9 - À la date du 31 mars, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?

- Oui
- Non

⇒ Si non, passer à la question 12

Question 10 - Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?

Une seule réponse possible

- Réduction des débouchés / commandes
- Fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités
- Impossibilité à maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés
- Autre(s)

Question 11 - Avez-vous eu recours à la formation pour vos salariés en chômage partiel au 31 mars ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Question 12 - Avant la crise sanitaire, quelle était la part de vos effectifs en télétravail (régulier ou occasionnel) ?

- 0 à 2 %
- 3 à 5 %
- 6 à 10 %
- 11 à 20 %
- 21 à 30 %
- Plus de 30 %

Question 13 - En moyenne au cours de la semaine du 23 mars, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?

| | Proportion |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travail sur site ou sur chantiers | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Télétravail ou travail à distance | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Chômage partiel complet | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Arrêt maladie (y compris garde d'enfant(s) liée à la crise sanitaire) | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Congés | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Exercice du droit de retrait | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) |

| | |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Question 14 - À la date du 31 mars, avez-vous mis en place des mesures de prévention pour les salariés sur site ou sur chantiers ?

| | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | |
| Aide au transport individuel | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Gants | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Masques | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Gel hydro alcoolique ou savon | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Distance de protection vis-à-vis des collègues / clients | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |
| Autre(s) mesure(s) | <input type="checkbox"/> la plupart des salariés (80 % ou plus) <input type="checkbox"/> une majorité des salariés (50 % à 79 %) <input type="checkbox"/> certains salariés (10 % à 49 %) <input type="checkbox"/> quelques salariés (moins de 10 %) <input type="checkbox"/> aucun salarié |

Question 15 - Pour quelles raisons n'avez-vous pas mis en place certaines mesures de prévention (y compris dans le cas où cela a pu conduire à ne pas pouvoir envoyer des salariés sur site) ?

Plusieurs réponses possibles

- Cela n'était pas nécessaire, compte tenu de l'organisation de l'activité
- Vous ne disposiez pas des équipements nécessaires
- Cela n'était pas possible compte tenu de l'organisation du travail
- Autre(s) raison(s)

Cadre légal de l'enquête

Vu l'avis d'examen favorable du Conseil national de l'information statistique, l'enquête mensuelle flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo-Covid) a obtenu le visa n°2020X072TV du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares. Ces réponses seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.